

# CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2024

## PROCES VERBAL

**Début de séance :** 18h30

Etaient présents : M. Rivier, Maire, Madame Cristol Céline, M. Moulières Jérémy, Mme Roques Fanny, Mme Odicino Sabrina, M. Monteillet Hugues, Mme Giordano Sandrine.

Absents excusés : M. Petraud Maxime (procuration à Mme Odicino Sabrina), M. Goutte Maxime (procuration à M. RIVIER Pascal), M. Cocallemen Eric (procuration à Mme Giordano Sandrine), M. Héran Sébastien (procuration à Mme Fanny Roques).

**Secrétaire de séance :** Céline CRISTOL

**Quorum :** La majorité des membres en exercice étant présente, l'assemblée peut délibérer.

### Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 14 mai 2024
- Décisions modificative budget photovoltaïque
- Décisions modificatives budget eau
- Délibération modification horaire
- Délibération portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
- Délibération portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité
- Délibération convention avec Aveyron Ingénierie rénovation pont Chemin de Guillaume
- Délibération adhésion au groupement de commandes porté par les syndicats départementaux d'énergies pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique
- Délibération déclassement du terrain plateau de la gare et ancienne caserne SNCF
- Questions diverses

**1) Valider le dernier compte rendu du conseil du 14 mai 2024 :    11    voix pour.**

### **2) Décisions modificative budget photovoltaïque**

- Régularisation d'une écriture de 2021 (caution enedis photovoltaïque de 1000€) faire un mandat au 165 /041 et un titre au 203/041 écritures d'ordre.
- Pour cela faire une DM + 1000€ au 165/041 et -1000€ au 2315.

**...11..... voix pour, .....voix contre, .....abstention**

### **3) Décisions modificative budget eau**

- Annuler la facture d'eau de Maître Massol et la refaire au nom de Maury Jean-Pierre chez Maître Massol.
- Faire un annulatif de titre au compte 673 de 3611.12€ donc une DM + 3611.12€ AU 673 ET -3611.12€ au 61523.
- Rajouter 1500€ au 2158 car broyeur 5000€TTC et enlever au 673.

**.....11.. voix pour, .....voix contre, .....abstention**

### **4) Délibération modification horaire**

Au vu du départ à la retraite de Véronique, les plannings de Krystel et Juliette vont évoluer afin de répartir la journée entre la garderie, la cantine, l'école et le ménage.

A ce jour Krystel a un contrat de 22h/sem et Juliette de 15h/sem. Au vu du nouveau planning Krystel aura un contrat de 25.69h/sem annualisé et Juliette 25.45h/sem annualisé. Voir tableau ci-après.



## HORAIRES HEBDOMADAIRE AGENTS

Période scolaire	Krystal	Juliette	Nouvel agent
07h30-8h45		Garderie	
8h45-10h00		Aide maternelle	
10H00-10H05	Transition Juliette	Transition Krystal	
10h05-10h25	Aide maternelle	PAUSE	
10h25-11h45	Aide maternelle	Cantine	
11h45-13h00	Cantine-Trajet	Cantine	Trajet-Cantine
13h00-13H20	Pause	Cantine	Surveillance récré
13H20-13H30	Aide maternelle	Cantine-Ménage	Aide sieste
13h30-14h30	Aide maternelle	Ménage cantine	
14h30-16h15	Aide maternelle		
16h15-16h45	Garderie		Garderie
16h45-18h00	Garderie		Ménage école
18H00-18H45			Ménage école
TOTAL	7.40H=7.67	6.40H=6.67	4H15 =4.25h

Période hors-scolaire				
Ménage	1h/sem	4h/sem	0h	
TOTAL/SEMAINE	31.68	30.68	17	
ANNUALISATION				CALCULS
heures effectives / semaine scolaire	30.68	26.68	17	7.40x4 et 6.40x4
heures effectives / an	1104.48	960.48	612	30.68x36 et 26.68x36
(sur la base de 36 semaines scolaires)				
autres heures effectives sur l'année ménage/sem	45.71	182.86		1x1600/35 et 4x1600/35
heures été(remplacement + ménage cantine école)	24.00	20.00		été
Total des heures effectives	1174.19	1163.34	612	
annualisation	25.69	25.45	13.39	heures/semaine
journée de solidarité	5.14	5.09	2.68	heures

...11..... voix pour, .....voix contre, .....abstention

### 5) Délibération portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Les effectifs ne cessent d'augmenter à la cantine, une prévision de plus de 50 enfants sont attendus à la rentrée 2024-2025. Il y a aussi plus d'enfants à la garderie du soir donc il faut une personne en plus 30 min le temps que les bus prennent les enfants et le ménage tous les soirs de l'école doit être effectué. Pour cela un agent doit être embauché en CDD de 1 an de 13.39h/sem annualisé. Voir tableau ci-dessus.

...11..... voix pour, .....voix contre, .....abstention

### 6) Délibération portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Pour aider Olivier cet été et pour pallier à certaines tâches qui deviennent de plus en plus lourde au vu du temps comme la tonte, l'entretien des espaces publics (cimetière, terrains, chemins, espaces verts, ancien stade....) et les petits travaux. Il faudrait employé un agent en CDD de 2 mois du 01/08 au 30/09 pour 20h/sem.

.....11.. voix pour, .....voix contre, .....abstention

### 7) Délibération convention avec Aveyron Ingénierie rénovation pont Chemin de Guillaume

La commune a sollicité Aveyron Ingenierie pour l'assistance pour la réparation du pont du Chemin de Guillaume. La prestation consiste à réaliser un diagnostic de l'ouvrage et un cahier des charges pour consulter un Maître d'œuvre. Aveyron Ingenierie met à disposition 2 techniciens, 1 ingénieur, 1 assistant et 1 projeteur pour un total de 45 heures. Durée de la mission 12 mois. La commune adhère déjà à Aveyron Ingenierie et paye une cotisation annuelle.

...11..... voix pour, .....voix contre, .....abstention



**8) Délibération adhésion au groupement de commandes porté par les syndicats départementaux d'acheminement pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique.**

La commune de Tournemire est actuellement membre du groupement de commande pour l'acheminement et la fourniture d'énergie avec le SIEDA et d'autres syndicats d'énergie.

Les marchés en cours courent jusqu'à fin 2025, or en matière énergétique beaucoup de choses ont changés ou vont changés

- Crise énergétique 2022 / 2023
- Dispositifs règlementaires qui évoluent rapidement
  - Tarifs réglementés de ventes
  - ARENH
  - ...
- Nouveaux dispositifs d'achat (circuit courts, ...)

Pour le plus de satisfaction possible, le SIEDA nous présente une nouvelle convention de groupement de commande pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique. Cette nouvelle convention qui se substitue à l'actuelle au 01 janvier 2026, permet de répondre aux enjeux de demain. Le fait de renouveler notre adhésion au groupement de commande nous permet de continuer à avoir accès aux travaux du groupement.

Ainsi, le groupement engage dès à présent une phase de renouvellement de ces marchés afin de pouvoir nous apporter une solution totalement gratuite et nous faire bénéficier d'un achat optimisé (tant vis-à-vis des services que des offres tarifaires) tout en nous évitant des démarches complexes et relativement lourdes imposées par les procédures d'appel d'offres.

**...11..... voix pour, .....voix contre, .....abstention**

**9) Délibération déclassement du terrain plateau de la gare et ancienne caserne SNCF**

Afin de réaliser le projet de panneaux photovoltaïque au sol sur le plateau de la gare, le bien est classé dans le domaine public de la commune car c'était une clause lors de son achat avec la SNCF. Pour réaliser le projet de bail de location il faut déclasser le bien du domaine public au domaine privé de la commune. Ainsi que pour la caserne SNCF si la commune veut l'aliéner il faut la déclasser. Pour cela nous avons fait appel à un huissier qui a constaté que les lieux étaient inoccupés et non entretenus. Et donc inutilisés. Au vu de ce constat la commune peut déclasser les biens du domaine public et les intégrer au domaine privé communal par délibération.

**.....11.. voix pour, .....voix contre, .....abstention**

**10) Clôture régie de recettes (cantine).**

La régie de recettes cantine n'existe plus sur la commune depuis 2012 il faut donc l'acté par délibération.

**.....11.. voix pour, .....voix contre, .....abstention**

**11) Décisions modificative budget photovoltaïque ANNULE ET REMPLACE DM 1**

-Diminuer le compte 165 de 1000€ et rajouter au compte 2031 1000€ concernant la caution enedis ci-dessus.

**.....11.. voix pour, .....voix contre, .....abstention**

**QUESTION DIVERSES :**

FIN 19H30



